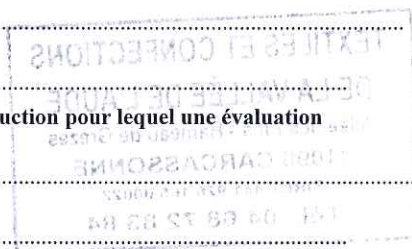




DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° TCVA-ALIX/15/001/060121

1. Code d'identification unique du produit type: **ALIX**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:
..... **Etiquetage spécifique sur le produit et sur la notice jointe**
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:
..... **Store banne extérieur pour protection solaire**
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:
..... **TCVA, Allée des pins-hameau de Grèzes 11890 Carcassonne Cedex9, FRANCE**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:
.....
.....
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:
..... **Evaluation suivant « SYSTEME 4 »**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:
a réalisé selon le système
a délivré
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:
a délivré
sur la base de
a réalisé selon le système
a délivré



9. Performances déclarées

Notes relatives au tableau:

1. La colonne 1 contient la liste des caractéristiques essentielles définies dans les spécifications techniques harmonisées pour l'usage ou les usages prévus indiqués au point 3 ci-dessus;

2. Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1 et conformément aux prescriptions de l'article 6, la colonne 2 contient les performances déclarées, exprimées par niveau ou classe ou au moyen d'une description, correspondant aux caractéristiques essentielles respectives. Les lettres «NPD» (performance non déterminée) sont mentionnées lorsque les performances ne sont pas déclarées;

3. Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1, la colonne 3 contient:

a) une référence datée à la norme harmonisée correspondante et, le cas échéant, le numéro de référence de la documentation technique spécifique ou appropriée utilisée;

ou

b) une référence datée au document d'évaluation européen correspondant, le cas échéant, et le numéro de référence de l'évaluation technique européenne utilisée.

Caractéristiques essentielles (voir note 1)	Performances (voir note 2)	Spécifications techniques harmonisées (voir note 3)
Store banne extérieur ALIX de 3x2m	CLASSE 2	EN13561:2015
Store banne extérieur ALIX de 4x3m	CLASSE 2	EN13561:2015
Store banne extérieur ALIX de 5x3m	CLASSE 2	EN13561:2015
Transmission de l'énergie solaire totale gtot	0.25	EN13561:2015

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit:

.....

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

M. Raymond MITJAVILA, Gérant.....

Carcassonne, le 22/02/2021

